

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : MARIE DE KINGERSHEIM

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : RIMBERT Jean-Michel (DST)

Adresse : N° Rue Place de la Libération

Commune Kingersheim

Code postal 68 260

Nature des activités : Collectivité locale

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <u>Hirondelle de fenêtre</u> <u>Delichon urbicum</u>	<u>Groupes scolaire du Centre ST Fz de Mulhouse</u> <u>Batiments Primaire Penault, Claudel et Pgets inst.</u>
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Étude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Étude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Dans le cadre de l'hommagement de la cour d'École Claudel, il est prévu d'installer en 2025 (par exemple) 2 hôtels à hirondelles en collaboration avec la LPO. Cela doit permettre de pérenniser la nidification des hirondelles sur le site. Cela permet en outre d'acquiescer pour l'été et la fin des travaux d'isolation de façades réalisées dans le cadre des opérations liées au Secret Terroir. Nous mettrons les hôtels à Hirondelles en place sans avoir toute intervention sur les nids actuels (au moins 1 an)

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Sous toute récente de détruire les nids existant en 2026 ou 2027 pour isoler les façades sur un mur tertiaire

Altération

Préciser :

Dégradation

Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale

Préciser :

Formation continue en biologie animale

Préciser :

Autre formation

Préciser : Amorce de la LPO tout au long de la démarche

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Sous toute 2026 ou 2027 (à déterminer) (en v. ou)
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : GRAND EST - ALACE

Départements : 68 Haut Rhin

Cantons : Wittenheim

Communes : Kingersheim

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures

Préciser : Fixe en place de 2

Hôtels à ~~Wittenheim~~ Hionnelles de 72 nids chacun

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Voir plan et planche photos en PJ

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Comptage de nids en 2024 avec population d'hionnelles 2024

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Des comptages d'occupation des nouveaux nids seront effectués annuellement dans les hôtels et nids sous toute une période (au moins 3 années)

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Kingersheim

le 28 octobre 2024

Votre signature

M. Jean-Michel Rimbart
Directeur des Services Techniques
et de l'Ecologie Urbaine
de la Ville de Kingersheim

